

ANNEXE A L'ARRETE DU 30 MARS 2000* MODIFIANT L'ARRETE DU 4 MAI 1995 MODIFIE FIXANT LA LISTE DES DIPLOMES OUVRANT DROIT A L'ENSEIGNEMENT, L'ENCADREMENT ET L'ANIMATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES CONFORMEMEMENT A L'ARTICLE 43 DE LA LOI N° 84-610 DU 16 JUILLET 1984 MODIFIEE RELATIVE A L'ORGANISATION ET A LA PROMOTION DE CES ACTIVITES

TABLEAU A

A - 2 : AUTRES DIPLOMES DELIVRES PAR L'ETAT

A - 2.1 : DIPLOMES DELIVRES PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) :

- mention « éducation et motricité »;

Enseignement des activités physiques et sportives, à l'exception de celles mentionnées dans l'annexe du décret n°89-685 du 21 septembre 1989 modifié, pour des publics enfants et adolescents en milieux scolaire et péri-scolaire ;

- mention « activités physiques adaptées »;

Encadrement des activités physiques et sportives, à l'exception de celles mentionnées au (1) du tableau C auprès de personnes handicapées, dans une perspective d'amélioration motrice ou sensorielle ou d'intégration sociale, dans tout établissement, à l'exclusion de toute activité d'entraînement à une discipline sportive;

- mention « entraînement sportif »;

Prérogatives du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré dans l'option correspondant à la discipline intégrée au cursus universitaire, à l'exception des activités mentionnées dans l'annexe du décret n°89-685 du 21 septembre 1989 modifié;

(sous réserve de l'attestation de la satisfaction au pré-requis du BEES dans l'option correspondante et à l'épreuve certificatrice définie par arrêté du ministre chargé des sports)

- Maîtrise en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) :

- mention « entraînement sportif et performance motrice »;	Préparation physique des athlètes et joueurs engagés dans les compétitions organisées par les fédérations délégataires;
- mention « activités physiques adaptées »;	Encadrement des activités physiques et sportives, à l'exception de celles mentionnées au (1) du tableau C auprès de personnes handicapées, dans une perspective d'amélioration motrice ou sensorielle ou d'intégration sociale, dans tout établissement, à l'exclusion de toute activité d'entraînement à une discipline sportive;
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, (DEUST) « métiers de la forme » délivré par l'UFR STAPS de l'Université Claude Bernard (Lyon I) ;	Enseignement des méthodes et techniques visant à entretenir et améliorer la condition physique ; conduite de séances de préparation physique sportive ;

A - 3 : DIPLOMES NON DELIVRES PAR L'ETAT

- Certificat d'aptitude au professorat de la ville de Paris;	Enseignement des activités physiques et sportives, à l'exception de celles mentionnées dans l'annexe du décret n°89-685 du 21 septembre 1989 modifié, pour des publics enfants et adolescents en milieux scolaire et péri-scolaire ;	
- Diplôme de professeur d'éducation physique et sportive délivré par les deux écoles de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL);	Enseignement des activités physiques et sportives, à l'exception de celles mentionnées dans l'annexe du décret n°89-685 du 21 septembre 1989 modifié, pour des publics enfants et adolescents en milieux scolaire et péri-scolaire ;	
- Diplôme de professeur adjoint d'éducation physique et sportive délivré par l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) avant 1990;	Enseignement des activités physiques et sportives, à l'exception de celles mentionnées dans l'annexe du décret n°89-685 du 21 septembre 1989 modifié, pour des publics enfants et adolescents en milieux scolaire et péri-scolaire ;	
- Diplôme de professeur de bowling délivré par la Fédération française de bowling et sports de quilles;	Enseignement du bowling dans tout établissement;	Jusqu'au 31 mai 2001
- Diplôme d'éducateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain comprenant la partie commune du BEES 1er degré;	Enseignement du football américain dans tout établissement;	Jusqu'au 31 mai 2000

- Brevet de moniteur fédéral de pêche sportive mouche et lancer délivré par la Fédération française des pêcheurs sportifs mouche et lancer;	Enseignement de la pêche sportive mouche et lancer dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevets d'éducateur fédéral 1er et 2ème degrés de pétanque et de jeu provençal délivrés par la Fédération française de pétanque et de jeu provençal;	Enseignement de la pétanque et du jeu provençal dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet fédéral d'enseignement du kendo délivré par la Fédération française de judo, jiu-jitsu et disciplines associées comprenant la partie commune du BEES 1er degré;	Enseignement du kendo dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme fédéral de parachutisme ascensionnel nautique délivré par la Fédération française de parachutisme;	Enseignement du parachutisme ascensionnel nautique avec des voilures hémisphériques à tuyères dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme d'entraîneur fédéral de triathlon délivré par la Fédération française de triathlon comprenant la partie commune du BEES 1er degré;	Enseignement du triathlon dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet fédéral jet 2ème degré délivré par la Fédération française motonautique;	Enseignement de la pratique de véhicule nautique à moteur dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme fédéral d'arts martiaux chinois internes (Nei Chia : TaiChi Chuan, PaKua, Hsing-I, I-Chuan) délivré par la Fédération de TaiChi Chuan Chi Gong comprenant la partie commune du BEES 1er degré;	Enseignement des arts martiaux chinois internes (Nei Chia : TaiChi Chuan, PaKua, Hsing-I, I-Chuan) dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet fédéral d'éducateur des sports de traîneau et de ski pulka scandinave 1er degré délivré par la Fédération française des sports de traîneau et de ski pulka comprenant la partie commune du BEES 1er degré;	Enseignement du traîneau à chien et du ski pulka scandinave dans tout établissement limité aux terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique, excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne;	Jusqu'au 31 décembre 2000

TABLEAU B

B - 3 : DIPLOMES NON DELIVRES PAR L'ETAT

- Brevet d'animateur poney délivré par la Fédération française d'équitation;	Initiation au poney dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme de moniteur fédéral voile délivré par la Fédération française de voile ;	Initiation à la voile sous l'autorité d'un breveté d'Etat d'éducateur sportif option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles ; dans les établissements affiliés à la Fédération française de voile ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme de moniteur fédéral croisière délivré par la Fédération française de voile;	Initiation à la croisière sous l'autorité d'un breveté d'Etat d'éducateur sportif option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles ; dans les établissements affiliés à la Fédération française de voile ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme de moniteur fédéral de canoë-kayak option canoë-kayak délivré par la Fédération française de canoë-kayak (FFCK);	Initiation au canoë-kayak en eau calme sur des plans d'eau abrités et délimités, en rivière jusqu'en classe 2, sur des parcours reconnus; sous l'autorité d'un breveté d'Etat d'éducateur sportif, option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles ; dans les établissements affiliés à la FFCK ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 1999

- Diplôme de moniteur fédéral de canoë-kayak option mer délivré par la Fédération française de canoë-kayak;	Initiation au kayak de mer sur des plans d'eau calmes et délimités, par vent de force 3 Beaufort maximum et courant faible, ou en randonnée côtière à la journée à moins d'un mille d'un abri par vent de force 2 Beaufort maximum et courant faible, sur des parcours reconnus ; sous l'autorité d'un breveté d'Etat d'éducateur sportif option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles ; dans les établissements affiliés à la FFCK ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 1999
- Diplôme de moniteur fédéral de canoë-kayak option nage en eau vive délivré par la Fédération française de canoë-kayak;	Initiation à la nage en eau vive jusqu'en classe 3, sur des parcours reconnus ; sous l'autorité d'un breveté d'Etat d'éducateur sportif, option aviron, canoë-kayak ou voile durant la période des vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles ; dans les établissements affiliés à la FFCK ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 1999
- Diplôme de moniteur fédéral de canoë-kayak, assorti de la qualification raft, délivré par la Fédération française de canoë-kayak;	Initiation au canoë-kayak en eau calme sur des plans d'eau abrités et délimités, en rivière jusqu'en classe 2, sur des parcours reconnus et initiation à la pratique du raft en eau vive jusqu'à la classe 3, sur des parcours reconnus, sous l'autorité d'un breveté d'Etat d'éducateur sportif option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles ; dans les établissements affiliés à la FFCK ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 1999
- Diplôme fédéral d'entraîneur d'aviron délivré par la Fédération française des sociétés d'aviron;	Initiation à l'aviron sous l'autorité d'un breveté d'Etat d'éducateur sportif option aviron, canoë-kayak ou voile durant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 heures annuelles ; dans les établissements affiliés à la FFSA ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme fédéral 2ème degré délivré par la Fédération française de surf;	Encadrement du surf et du bodyboard, dans les établissements affiliés à la Fédération française de surf ou agréés par elle, pendant les périodes de vacances scolaires d'été, à raison de deux brevetés fédéraux maximum pour un breveté d'Etat enseignant dans l'établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000

- Diplôme d'animateur fédéral de rugby à XIII tout terrain délivré par la Fédération française de rugby à XIII;	Encadrement du rugby à XIII dans les seuls établissements affiliés à la Fédération française de rugby à XIII;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme d'instructeur fédéral aérobic-loisir délivré par la Fédération française de gymnastique;	Encadrement des pratiques d'aérobic-loisir, sous l'autorité d'un titulaire du BEESAG, du BEES des métiers de la forme, du BEGDA ou du BEACPC dans les établissements affiliés à la Fédération française de gymnastique ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000

TABLEAU C

C - 3 : DIPLOMES NON DELIVRES PAR L'ETAT

- Diplôme de maître d'éducation physique et sportive délivré par l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) avant octobre 1975;	Encadrement des activités physiques et sportives, à l'exception de celles mentionnées au (1) du présent tableau, dans une perspective de découverte des activités encadrées, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans tout établissement à l'exclusion de toute activité d'entraînement ou d'approfondissement d'une discipline sportive;
- Diplôme d'animateur de section de gymnastique volontaire délivré par la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV);	Animation des activités physiques d'entretien en salle pour adulte, à l'exclusion des activités mentionnées au (1) du présent tableau dans la limite de 360 heures annuelles et de 10 heures hebdomadaires dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle;
- Diplôme d'animateur de gymnastique volontaire délivré par la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV);	Animation des activités physiques d'entretien en salle pour adulte, à l'exclusion des activités mentionnées au (1) du présent tableau dans la limite de 360 heures annuelles et de 10 heures hebdomadaires dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle;
- Diplôme d'animateur fédéral délivré par la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV);	Animation des activités physiques d'entretien en salle pour adulte, à l'exclusion des activités mentionnées au (1) du présent tableau dans la limite de 360 heures annuelles et de 10 heures hebdomadaires dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle;
- Diplôme d'animateur fédéral (option salle) d'éducation physique et de gymnastique volontaire délivré par la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV);	Animation des activités physiques d'entretien en salle pour enfants, adultes ou seniors selon la spécialité ; à l'exclusion des activités mentionnées au (1) du présent tableau dans la limite de 360 heures annuelles et de 10 heures hebdomadaires dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle;

Jusqu'au 31
décembre 2000

- Brevet d'accompagnateur de tourisme équestre délivré par la Fédération française d'équitation;	Accompagnement et conduite de randonnées équestres à toute saison dans tout établissement dans le cadre d'itinéraires et d'étapes aménagés et reconnus;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet de guide de tourisme équestre délivré par la Fédération française d'équitation;	Accompagnement et conduite de randonnées équestres à toute saison dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme d'animateur fédéral pour l'entraînement physique dans le monde moderne délivré par la Fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne (FFEPMM);	Animation des activités physiques d'entretien à l'exclusion des activités mentionnées au (1) du présent tableau, dans la limite de 360 heures annuelles et de 10 heures hebdomadaires dans les seuls établissements affiliés à la FFEPMM ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet fédéral de moniteur 1er degré d'enseignement de la pêche et des connaissances de la mer délivré par la Fédération française des pêcheurs en mer;	Animation de séances de pêche en mer dans tout établissement;	Jusqu'au 31 mai 2000
- Brevet de moniteur fédéral de twirling-bâton délivré par la Fédération française de twirling bâton et tronc commun du BEES;	Encadrement du twirling-bâton dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet fédéral d'initiateur de tir à l'arc délivré par la Fédération française de tir à l'arc avant le 31 juillet 1998;	Animation de séances de tir à l'arc, durant les vacances scolaires d'été, dans tout établissement, sur des sites aménagés et délimités (parcours, stands) ne dépassant pas la distance de tir de 30 mètres et ne présentant pas de risques reconnus ou prévisibles ; à raison d'un animateur pour 10 pratiquants sur un stand et 6 sur un parcours;	
- Diplôme fédéral d'animateur-été de tir à l'arc délivré par la Fédération française de tir à l'arc;	Animation de séances de tir à l'arc, durant les vacances scolaires d'été, dans tout établissement, sur des sites aménagés et délimités (parcours, stands) ne dépassant pas la distance de tir de 30 mètres et ne présentant pas de risques reconnus ou prévisibles ; à raison d'un animateur pour 10 pratiquants sur un stand et 6 sur un parcours;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet fédéral de pêche au coup délivré par la Fédération française de pêche au coup;	Animation de séances de pêche au coup dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000

- Diplôme d'animateur de gymnastique de détente délivré par la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF);	Animation des activités de gymnastique de détente au sein des structures affiliées à la FSCF; dans la double limite de 360 heures par an et 10 heures par semaine;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme d'animateur de gymnastique de détente du 3ème âge délivré par la Fédération sportive et culturelle de France;	Idem	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme d'animateur (niveau 1, 2, 3 ou 4) délivré par l'UFOLEP;	Animation des activités physiques d'entretien, à l'exception des activités mentionnées au (1) du présent tableau; dans la double limite de 360 heures par an et de 10 heures par semaine; au sein des structures affiliées à l'UFOLEP;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet fédéral de moniteur de karting loisir délivré par la Fédération française du sport automobile - Fédération de karting;	Encadrement du karting loisir dans tout établissement;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme d'entraîneur fédéral (GAM, GAF, Gymnastique Rythmique, Aérobie Sportive) délivré par la Fédération française de gymnastique;	Entraînement de la spécialité auprès de pratiquants confirmés, dans les établissements affiliés à la Fédération française de gymnastique ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Diplôme de moniteur fédéral de gym forme loisir délivré par la Fédération française de gymnastique;	Encadrement des pratiques gymniques de loisir, dans les établissements affiliés à la Fédération française de gymnastique ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000
- Brevet d'entraîneur fédéral de hockey subaquatique délivré par la Fédération française d'études et de sports sous-marins;	Encadrement du hockey subaquatique dans les établissements affiliés à la Fédération française d'études et de sports sous-marins ou agréés par elle;	Jusqu'au 31 décembre 2000

(1) : Activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, d'escalade ou d'alpinisme; activités aquatiques et subaquatiques; activités nautique avec embarcation; sports aériens; sports mécaniques; activités de tir à l'arc ou de tir avec armes à feu; la spéléologie; vélo tout terrain sur terrain accidenté; sports équestres; sports de combat; hockey sur glace; musculation avec emploi de charges, haltérophilie.

(*) : Arrêté publié au JO du 14/04/2000 P.5731